

Décision

Générale

colonial

Décision n° 67-409-1930 Permissions

n° 67-409-1930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 décembre 1930

Numéro JO

n° 409 du 31/12/1930

Date du numéro

31 décembre 1930

TEXTE INTÉGRAL

une permission de trente jours donnant droit à la solde entière de présence dans la limite de quinze jours et à la demi-solde pour les quinze derniers jours, est accordée à Djama Ahmed, matelot du boutre « Saint-Elme ».